

Projet Daunou

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb036_f0273

SourceBoite_036-16-chem | Enseignement. Projets et décrets (Thermidor - Directoire).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Daunou, Pierre-Claude-François](#)

Références bibliographiques[anonyme ou collectif] Corps législatif. Conseil des Cinq-cents. Rapport sur l'organisation des écoles spéciales, par P.-C.-F. Daunou, imprimé en exécution d'un arrêté pris par le Conseil des Cinq-cents le 25 floréal dernier, (Paris), Impr. nationale, an V

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 25/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

A nous des écoles spéciales -

À la suite de mes m. de charg^m
si u qui écrit depuis Frimair (3 écoles;
+ écoles secondaires) dans la hop. mil de
Mels, de Lille, et maintenant de Brest, Roch-
fort, Toulon/

Mais il faudrait être "des cours
complètes de médecine" dans 23 hop. de province,
lib. pr du off. de santé (+ 26)

BnF
MSS

"La constitution dit que la loi
surveille particulièrement les professions qui intéressent
la santé du citoyen, et nous nous en sommes
bien des appl. utiles de cette maxime. Us ne
réfèrent point les jurons, mais exigent
des preuves de capacité; on nous devient méfiant
sans avoir fréquemment aucune école, mais on
s'entend ~~des~~ / comme on le voit
des copies de la candidature; et on concilie
ainsi la loi de la liberté personnelle
avec une loi de santé publique." (26)

"Au moment de la + de la santé
de la santé " on versait des indemnités

sur été un qui priquerait les écoles
de modérer : "La prolongation de cette mesure
devient et a été rendue en faveur de
prof. sans être importante, mais envers laquelle
il n'y a pas de obligations de leur part
en offrant une instruction, même à ceux qui
ne veulent pas l'accepter. L'extension de l'école
aux disciplines est le seul moyen de leur
survivre." (27)

P. C. F. Daunou

Rapport sur l'organisation des
écoles primaires. 25 Floreal. An 10